



Force de Sécurité
Publique et Civile

MESURES TRANSITOIRES DE LA FILIERE POINT D'ETAPE

Le bureau de la CNSIS s'est réuni ce jeudi 19 janvier 2017. Cette réunion avait pour ordre du jour la présentation par les services de la DGSCGC des réponses faites par les SDIS suite au questionnaire transmis sur l'application de la fin des mesures transitoires de la filière SPP.

Le Président de la CNSIS, Mr Richeffou explique que cette réunion se tient tant sur la demande du ministre de l'intérieur et des PCASDIS. En effet, le constat semble cohérent, si rien n'est fait avant 2020 « on va droit dans le mur ».

À ce jour, 75 SDIS ont répondu à ce questionnaire.

Le constat :

- Les points récurrents constatés sont que le vivier qui devait bénéficier de mesures de promotions pour continuer à exercer les fonctions après la fin des périodes n'a pas encore été « vidé » dans sa totalité. De plus, il est constaté des variantes selon les départements et également selon les grades et missions. L'impact majeur est sur les grades de caporaux, caporaux chefs, sergents et adjudants.
- Les catégories B et A sont très faiblement impactés par des problématiques de « faisant fonction ». Seuls 53% des agents qui effectuent une mission inadaptée à leur grade ont été nommé au grade correspondant.

Pire, des SDIS précisent dans leurs réponses qu'ils n'ont pas l'objectif de nommer les agents par soucis financier, managérial.

Selon les perspectives présentées, 2200 sergents et 800 adjudants devraient ne pas être nommés au 1er janvier 2020.

Il faut également constater un manque d'attractivité du LT2 lié à une rémunération équivalente à un adjudant, la NBI en moins.

Pour la CFDT, le constat d'échec de cette filière est flagrant. La mise en œuvre des recrutements (examens professionnels des LT2, concours de sergent) n'affiche pas les attentes souhaitées.

La CFDT a toujours dénoncé ces éléments qui sont mis au jour par ce questionnaire.

Il semble que l'espoir tant attendu de la nomination passerait par un passage en force mais de qui ?

La CFDT dit :

- Non au prolongement des mesures transitoires,
- Non à des demandes de dérogations,
- Oui à l'application des textes,
- Oui aux nominations de tous les faisant fonction,
- Oui à la réflexion d'une nouvelle architecture pour redonner l'attractivité des catégories C et B comme cela vient d'être fait pour la catégorie A.



47-49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
+33 (0)1 56 41 52 52.
+33 (0)1 56 41 52 51
interco@cfdt.fr



www.cfdt-fspc.fr

Fin de Communiqué